

## Carrefour indique à quelle fréquence consommer ses produits sur les emballages

Le règlement **INCO** ne sera pas seul responsable de l'évolution des packagings à marque Carrefour à compter de décembre 2014. L'enseigne ajoutera, en effet, une nouvelle signalétique sur ses packs en indiquant par un triangle de couleur la fréquence à laquelle chacune des références de sa gamme Carrefour pourra être consommée :

- Le triangle vert « **trois fois par jour** » repère les produits pouvant constituer la base de tous les repas. Exemples : petits pois/carottes, blé dur précuit, colombo de légumes, pousses de soja.
- Le triangle bleu « **deux fois par jour** » apparaît **sur les** produits qui peuvent composer deux des trois repas de la journée. Exemples : hachés de volaille, yaourt straciatella, thon.
- Le triangle violet « **une fois par jour** » indique que ces produits peuvent être consommés dans la journée mais avec modération. Exemples : pizza fraîche jambon/fromage, pain surprise, sandwich duo saumon/courgettes grillées, crème aux œufs vanille, pizza bord fourré fromage surgelée.
- Le **triangle jaune** « **de temps en temps** » correspond, quant à lui, aux produits qui peuvent être consommés occasionnellement. Exemples : glace big chocolat/caramel, feuilletés surgelés, chocos, tortillas chips, gaufrettes carrées.

### A la marge du règlement INCO 1169/2011 ?



Dès 2015, Carrefour organisera des rencontres en magasins pour présenter ce nouveau système, échanger avec les consommateurs et recueillir leurs impressions.

« Avec cette information nutritionnelle baptisée « *aquellefrequence* », le **groupe de distribution** souhaite donner aux consommateurs une information simple, claire et pratique sur les emballages de ses produits. Cette information les guide pour la composition de leurs repas quotidiens. **Car** pour Carrefour, il n'y a pas de bon ou de mauvais produit, chaque aliment peut trouver sa place dans une **alimentation équilibrée** et variée », indique Hervé Gomichon, directeur **qualité** et développement durable de l'enseigne.

Est-ce une façon, au passage, d'incidemment devancer le système de pastilles couleur défendu par le Pr Serge Hercberg, et peut-être repris par Marisol Touraine dans son **projet de Loi** de Santé ? Ou, peut-être de s'inscrire à la frontière du règlement INCO 1169/2011 dont la **date d'**application est fixée au 13 décembre prochain. Ces triangles relèveront-ils d'ailleurs de l'article 35 du règlement qui impose que tout système complémentaire d'information nutritionnelle réponde à un certain nombre d'exigences en matière de représentations graphiques \*?

Difficile à dire, car l'article 35 d'INCO régit la représentation graphique de la valeur énergétique et des quantités de nutriments. Peut-être pas celle de la fréquence de consommation, quand bien même celle-ci repose sur des données nutritionnelles..» Carrefour définit son propre cadre réglementaire, c'est un peu dangereux, commente cet industriel de l'agroalimentaire. Je ne sais pas dire si ce système va être accepté ou pas par l'Europe. En tant que fournisseur de MDD pour Carrefour, nous sommes en train de nous documenter sur le sujet."

### **Un comité d'experts évalue les produits**

Il n'en reste pas moins que ce système a été très sérieusement mis sur pied par Carrefour, avec l'aide d'un comité d'experts très pointus sur les questions de **nutrition** et de comportements alimentaires :

- Dr Jacques Fricker, Président du Comité d'Experts, Docteur en Médecine, Docteur en Sciences

- Dr Didier Chapelot, Docteur en Médecine, Docteur en Sciences, Maître de Conférences de l'Université Paris 13, Spécialiste de la physiologie du **comportement alimentaire**

- Nicole Darmon, Docteur en nutrition, épidémiologiste et directrice de recherche à l'Inra

- Florence Foucaut, Diététicienne, nutritionniste

- Pascale Hébel, Directrice du département consommation au Credoc

« Les produits sont évalués en fonction de leur composition nutritionnelle sur la base des critères définis par l'OFCOM (un organisme référent en Europe en matière de critères nutritionnels) », indique Carrefour. Cette évaluation est complétée produit par produit par le comité d'experts qui intègre les habitudes de consommation des Français et les recommandations officielles. Le comité classe ensuite les produits selon **les quatre** fréquences de consommation du dispositif.

### **Déploiement et pédagogie en 2015**

L'information sera déployée sur les produits à partir du mois de décembre 2014, dans l'ensemble des hypermarchés Carrefour, supermarchés Carrefour Market et magasins de proximité. Le **nouveau dispositif** se retrouvera ensuite progressivement sur l'ensemble **des produits** à marque Carrefour, tout au long de l'année 2015.

Dès 2015, le distributeur organisera des rencontres en magasins pour présenter ce nouveau système, échanger **avec les** consommateurs et recueillir leurs impressions.

Le travail de pédagogie s'annonce d'ores et déjà primordial. Et pour cause, ces pictogrammes n'auront de sens que s'ils s'inscrivent – comme Carrefour l'indique d'ailleurs - dans le cadre d'une alimentation équilibrée et variée. Car le système « aquellefrequence », en simplifiant le message à l'extrême, pourrait, par exemple, conduire un consommateur à se sentir autorisé à manger : des céréales Fusion Carrefour au chocolat au petit-déjeuner, un sandwich triangle duo de saumon/courgettes grillées avec une crème aux œufs au déjeuner et une pizza jambon-fromage avec un yaourt straciatella au dîner. Et ce, de façon quotidienne. De quoi, sûrement, s'éloigner de l'objectif escompté.

**\* Tout pictogramme ou représentation graphique de la quantité de nutriments ou de la valeur énergétique doit être le résultat de la consultation d'un large éventail de groupes d'intérêts et être étayé par des éléments scientifiquement valides.**

Source : <http://www.processalimentaire.com/A-la-une/Carrefour-indique-a-quelle-frequence-consommer-ses-produits-sur-les-emballages-24855> (25/09/2014)